ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

nutritionnistes

Question écrite n° 96130

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'éventuelle possibilité, pour un nutritionniste, de s'inscrire dans l'annuaire des pages jaunes dans la rubrique « Diététiciens ». Une nutritionniste avignonnaise, titulaire d'un doctorat de sciences spécialisé en physiologie et physiopathologie de la nutrition humaine, s'est attribuée la qualité de « cabinet de nutrition, nutritionniste » lors de l'ouverture de son cabinet professionnel. Néanmoins, elle s'est inscrite dans l'annuaire des pages jaunes dans la rubrique « Diététiciens », ce qui est contesté par les diététiciens. il lui demande donc de lui préciser si un nutritionniste a le droit de s'inscrire dans la rubrique « Diététiciens » des pages jaunes de l'annuaire.

Données clés

Auteur : M. Jean-Marc Roubaud
Circonscription : Gard (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 96130
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 juin 2006, page 5806